



Refus de l'employeur de ma reprise

Par titi13

bonjour,

En arrêt maladie depuis 3 mois, mon médecin traitant m'a prescrit une reprise du travail à temps partiel thérapeutique à compter du 28/03/2023 au 27/05/2023.

J'ai finalement passé la visite de reprise obligatoire aujourd'hui le 18/04/2023 dont le médecin du travail a acté la reprise du travail à mi-temps thérapeutique à compter de demain le 19/04/2023.

Ayant contacté mon employeur, celui-ci ne veut pas que je reprenne le travail, et n'organisera pas d'aménagement d'horaires. Que faire ?

De plus jusqu'à présent je touchais les indemnités journalières de la SS. Que va-t-il se passer car mon contrat de travail n'est plus suspendu. Qui va me rémunérer ?

Suite à la conversation téléphonique que j'ai eu avec l'employeur, ce dernier m'a parlé qu'il va me mettre en congé annuel à compter du 28/03/2023.

Or, la SS m'a déjà versé les IJ du 28/03 au 04/04/2023.

Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet et m'indiquer la marche à suivre pour ne pas être pénalisé.

Je vous remercie de prendre attention à ce message et reste en attente de votre réponse.